

Intitulé du poste	Assistant-e de Vie Scolaire
Mode de recrutement :	Contrat de droit public 1 an, agent de cat C, temps de travail annualisé sur rythme scolaire. De mi-temps à temps complet.
Nom de la direction et du service	Ecole du Breuil - Route de la Ferme – Bois de Vincennes
Missions	<p>Rôle de l'assistant-e de vie scolaire Il-elle agit dans la classe, sous la responsabilité pédagogique de l'enseignant et l'autorité du chef d'établissement Il-elle travaille en concertation et collaboration avec l'enseignant, l'équipe pédagogique, la famille, les intervenants spécialisés Il-elle agit, en tout autre lieu d'exercice de sa mission, notamment les lieux d'activités périscolaires sportives, culturelles, conformément à la réglementation et aux conventions en vigueur.</p> <p>Vos missions Vous contribuez à la réalisation du projet individuel de scolarisation et de socialisation d'un élève. Vous pouvez être amené à effectuer :des interventions dans la classe définies en concertation avec l'enseignant : Aide aux déplacements et à l'installation matérielle de l'élève dans la classe, aide à la manipulation du matériel scolaire, aide au cours de certains enseignements, facilitation et stimulation de la communication entre le jeune handicapé et son entourage, développement de son autonomie ; Vous pourrez participer aux sorties de classes occasionnelles ou régulières.</p> <p>Pendant la période de cours il est convenu de votre place dans la salle (proche ou éloignée) de l'élève dont il a la charge. Vous pourrez intervenir pour prendre les cours par écrit, reformuler des consignes à voix basse, avoir un rôle de secrétaire pendant les cours ou les examens, remobilisation de l'attention du jeune...</p> <p><i>Lors de la réalisation de vos activités :</i> Vous veillerez à ne pas faire écran entre l'élève et son environnement, à ne pas créer une relation exclusive avec l'élève ; Vous favorisez la mise en confiance de l'élève par une présence active et discrète et des comportements adaptés. Vous repérez les situations qui sont susceptibles des créer des obstacles à une relation Vous incitez l'enfant accompagné à réaliser des activités avec d'autres enfants, en proposant éventuellement des moyens adaptés Vous favorisez les échanges directs, collectifs ou privilégiés, entre l'élève et ses pairs, ainsi qu'avec les adultes Vous favorisez la prise d'expression et de parole de l'élève Vous valorisez les activités effectuées en autonomie ou en coopération avec d'autres élèves. Vous accompagnez l'accomplissement de gestes techniques ne requérant pas une qualification médicale ou paramédicale particulière, aide aux gestes d'hygiène ;</p> <p><i>Dans le respect de la déontologie des professionnels, vous mettez en œuvre des consignes d'intervention</i></p> <p>Participation à la mise en œuvre et au suivi des projets individualisés de scolarisation (participation aux réunions de synthèse notamment).</p> <p>L'AVS est un professionnel membre à part entière de l'équipe éducative. À ce titre, vous devrez :</p>

	<p>Vous approprier les objectifs définis par le Projet d'Accueil Individualisé ou le Projet Éducatif Thérapeutique Pédagogique, révisé chaque année scolaire. A une obligation de discrétion professionnelle : garantit la confidentialité des informations qu'il est amené à connaître de par sa fonction Vous participez à l'information de la famille <u>sous le contrôle de l'équipe pédagogique</u> Vous veillez à préserver la relation de confiance établie avec l'élève accompagné Vous rendez compte du travail effectué à la direction de la filière scolaire.</p> <p>Pour chaque élève accompagné, le plus souvent à temps partiel et exceptionnellement à temps plein, les modalités d'intervention de l'AVS sont précisées dans le cadre du projet individualisé.</p> <p>Cet accompagnement individualisé étant le plus souvent discontinu, l'AVS est généralement amené à intervenir auprès de plusieurs élèves (2 à 3 élèves). Compte tenu des missions très particulières qui leur sont confiées, il importe que les AVS se consacrent exclusivement à ce type de fonctions qui inclut leur participation occasionnelle à l'encadrement de groupes d'élèves afin de faciliter l'intégration de l'élève handicapé qu'ils ont pour mission d'accompagner dans l'école ou l'établissement scolaire.</p> <p>L'AVS assiste l'élève, si nécessaire, lors des examens, en référence aux textes en vigueur.</p>
<p>Profil recherché/compétences requises</p>	<p>Expérience dans le domaine de l'accompagnement de jeunes en situation de handicap ou présentant des troubles du comportement nécessitant un accompagnement</p>
<p>Lieu de travail</p>	<p>Ecole du Breuil - Route de la Ferme – Bois de Vincennes Accès : RER A (Joinville le Pont), Bus 77, 112 ou 201 (arrêt école du Breuil)</p>
<p>Coordonnées (tel, mail, adresse) d'une personne à contacter pour des renseignements complémentaires sur le poste</p>	<p>Mme Claudette DEKARZ – Directrice de la vie scolaire Claudette.dekarz@paris.fr 01.53.66.12.80.</p>
<p>Comment et où adresser les candidatures</p>	<p>Par mail à claudette.dekarz@paris.fr Par courrier : Ecole du Breuil – A l'attention de Mme DEKARZ – route de la ferme – 75012 Paris</p>
<p>Délai maximal pour postuler (le cas échéant)</p>	<p>Poste à pourvoir au 1^{er} septembre 2020</p>